

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

#### Arrêté du 29 juin 2023 portant approbation du cahier des charges « Expérimentation des entreprises adaptées de travail temporaire »

NOR : MTRD2316961A

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, notamment son article 210 ;

Vu le décret n° 2023-515 du 27 juin 2023 relatif aux modalités des expérimentations d'un accompagnement des transitions professionnelles par les entreprises adaptées et des entreprises adaptées de travail temporaire,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le cahier des charges de « l'expérimentation des entreprises adaptées de travail temporaire » est approuvé (1).

**Art. 2.** – L'arrêté du 14 février 2020 portant approbation du cahier des charges « Expérimentation des entreprises adaptées de travail temporaire » est abrogé.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 juin 2023.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le délégué général à l'emploi  
et à la formation professionnelle,*  
B. LUCAS

---

(1) Le cahier des charges et ses annexes sont consultables à l'adresse suivante : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr).